

L'année européenne de la conservation de la nature

Ribaut J.P.

L'environnement

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 9

1971
pages 48-51

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010426>

To cite this article / Pour citer cet article

Ribaut J.P. L'année européenne de la conservation de la nature. *L'environnement*. Paris : CIHEAM, 1971. p. 48-51 (Options Méditerranéennes; n. 9)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Jean-Pierre RIBAUT

*Chef de la Division
de l'Environnement
et des Ressources Naturelles
du Conseil de l'Europe*

L'année européenne de la conservation de la nature, ses résultats, ses conséquences



1. LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'ENVIRONNEMENT

En proposant aux pays d'Europe de consacrer 1970 à la Conservation de la Nature, le Conseil de l'Europe a témoigné de sa volonté d'enrayer la dégradation accélérée de l'environnement naturel. Ce n'était pourtant pas sa première initiative dans ce domaine. En effet, le Comité des Ministres de cette organisation a créé, en 1962, et cela sur proposition de l'Assemblée Consultative, un Comité d'experts œuvrant, avec l'aide de groupes de travail, dans les secteurs suivants : lutte contre la pollution de l'eau, réglementation de la fabrication et de l'emploi des pesticides, étude sur les réserves, parcs nationaux, protection de la faune et de la flore européenne, éducation et information. En 1964, une Conférence européenne sur la pollution de l'air débouchait sur la création d'un nouveau comité d'experts, étudiant les problèmes de la pollution de l'air.

Parmi les résultats obtenus, signalons :

- la Déclaration de principe sur la pollution de l'air (1968) ;
- la proclamation de la Charte européenne de l'eau (1968) ;
- l'octroi du diplôme européen à 12 sites ou réserves naturelles présentant un intérêt particulier ;
- la création d'un Centre européen d'Information pour la Conservation de la Nature (1967) ;
- l'adoption par le Comité des Ministres de plusieurs résolutions, dont les dernières concernent la limitation des polluants émis dans l'atmosphère par les véhicules automobiles et l'introduction de notions de conservation de la Nature dans l'enseignement ;
- enfin, l'institution de 1970 comme Année européenne de la Conservation de la Nature.

2. L'ANNÉE EUROPÉENNE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

Sur le plan international, l'événement le plus saillant fut incontestablement la Conférence européenne sur la Conservation de la Nature, qui se réunit du 9-12

février à la Maison de l'Europe, à Strasbourg. 330 délégués de 27 pays et 54 organisations internationales représentant les milieux les plus divers (biologistes, architectes, parlementaires, fabricants de pesticides, etc.) adoptèrent à l'unanimité à l'issue de trois jours de discussions, une déclaration sur « L'aménagement de l'environnement naturel dans l'Europe de demain ». Cet important document comprend quelque 30 recommandations, pour l'avenir desquelles personne ne pouvait alors émettre de pronostics. Allaient-elles être prises en considération par les « destinataires », puis appliquées, ou ... ignorées. Or, grâce au sérieux de leur contenu, à leur conception objective, dépourvue de tout aspect passionnel, ces recommandations connaissent un écho grandissant. Ce succès n'a toutefois été rendu possible que grâce à l'ampleur considérable des divers programmes nationaux, qui ont rivalisé tant par la variété de leurs actions d'information et d'éducation que par l'engagement dont ont fait preuve les associations privées de protection de la nature, certains milieux économiques, industriels, voire ... l'armée ! Il en est résulté une sorte de réveil de la conscience chez l'Européen moyen, qui a tout à coup saisi, ou mieux saisi, selon les cas, qu'un des plus grands dangers qui menace l'humanité est la dégradation de son environnement naturel.

Etablir une synthèse des quelque 200 000 actions qui ont été organisées l'an dernier est impossible. Voici cependant quelques exemples qui illustrent l'éventail des initiatives entreprises.

Les conférences demeurent un moyen classique d'information. Parmi celles qui connurent un retentissement particulièrement grand, citons celle de la Country-side Commission, au Royaume-Uni ; la première Conférence du Commonwealth sur le développement et l'écologie humaine, à Malte ; CENECA, « le monde rural, gardien de la Nature » à Paris.

La radio et la télévision furent souvent sollicitées et diverses chaînes consacraient des séries d'émission aux pollutions, aux réserves naturelles, etc. En Suisse, un court métrage « Nous autres fossoyeurs », associé à un grand film fut projeté dans les salles de cinéma de plus de 200 villes. Cette initiative est particulièrement intéressante du fait que, par cette combinaison, on touche le grand public, tant les non-convaincus que ceux qui le sont déjà ; tandis qu'avec les journaux, la radio ou même la télévision,

les personnes non intéressées tournent la page ou le bouton.

De nombreuses actions furent entreprises auprès des jeunes : leçons spéciales ; affiches, plantation d'arbres (surtout dans la région méditerranéenne), concours, création de séries de diapositives, distribution de brochures, de dépliants. Aux Pays-Bas, le nombre de ce genre de documents distribués a dépassé 3 millions d'exemplaires. Signalons que le Conseil de l'Europe a distribué plus de un million de « lettres aux Européens », imprimées en sept versions linguistiques et essentiellement destinées aux jeunes.

Des expositions, d'ampleur très variable, ont été mises sur pied, soit par des organismes officiels, des associations privées, certains milieux industriels. En Suède, l'exposition « the World, Water and We » a attiré des touristes de plus de 20 pays et enregistré près de 1 million d'entrées.

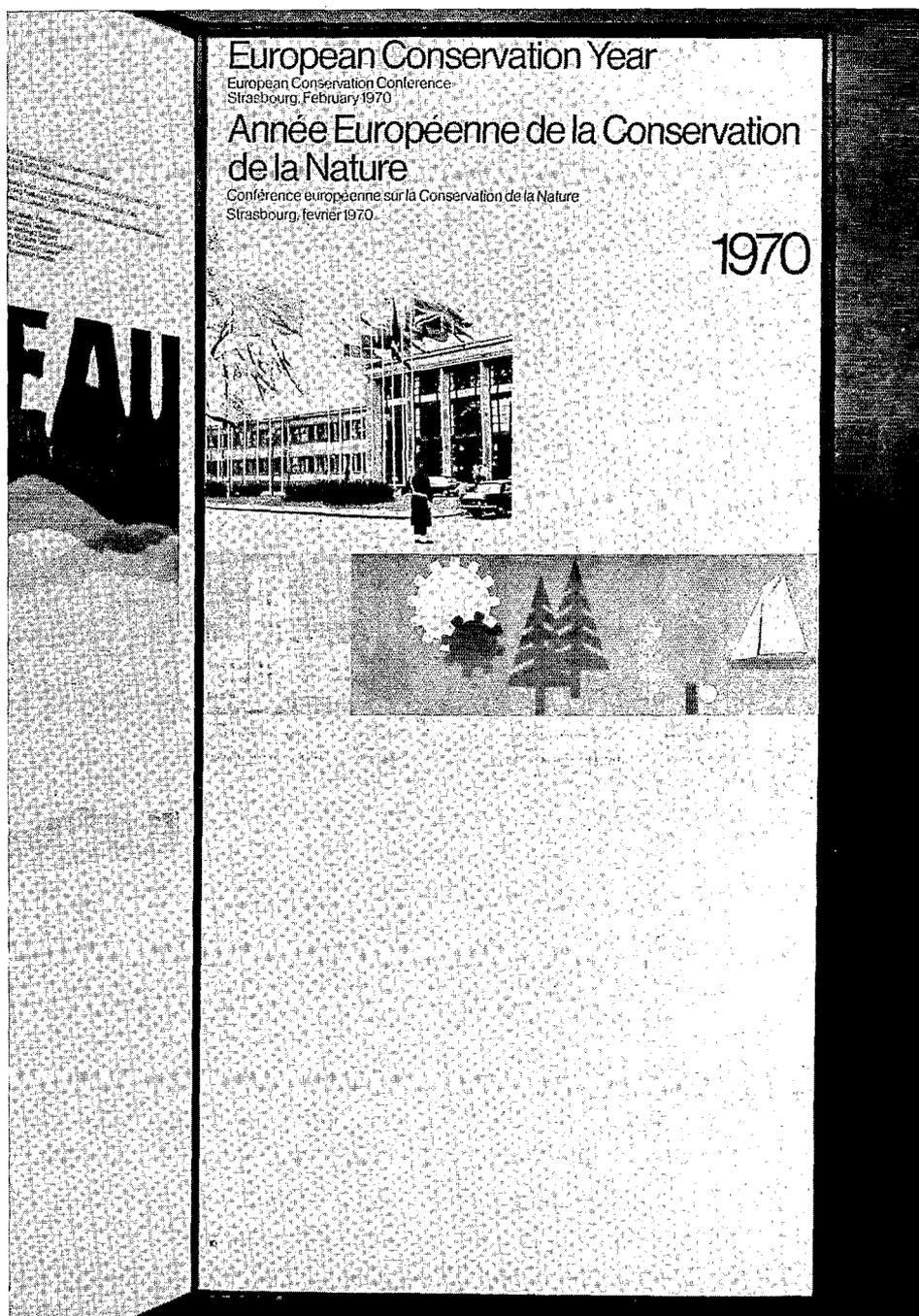
Les actions de nettoyage qui connaissent toujours un certain succès, ont été particulièrement nombreuses. Là encore, une extrême diversité a été observée dans la conception et l'organisation, certaines étant mises sur une vaste échelle et combinées avec des festivités quasi folkloriques, comme « Keep Britain tidy », d'autres beaucoup plus modestes ; certaines organisées avec le concours actif de l'Armée (comme en Suisse), d'autres avec l'ensemble des Sociétés locales. Toutes ces actions ont non seulement permis de nettoyer des milliers d'hectares de forêt, de bords de rivière, de lac ou de mer, mais présentent encore un aspect éducatif indéniable, surtout lorsque la presse parlée et écrite s'était associée à l'événement.

Une initiative particulièrement originale a vu le jour en Scandinavie, où le 6 septembre 1970 a été décrété Journée de la Nature. Ce jour-là, des chaînes de feux ont convergé à travers les divers territoires des quatre pays scandinaves pour aboutir à Oslo. Dans presque chaque ville ou village, un comité d'action avait été mis sur pied pour la circonstance et prévu toute une série de manifestations.

La création de réserves a naturellement progressé de manière spectaculaire durant l'année 1970. La République Fédérale d'Allemagne a ainsi inauguré son premier parc national dans le land de Bavière ; quant à la France, sa politique d'implantation de parcs nationaux et surtout de parcs naturels régionaux a connu un développement réjouissant. En Italie, il convient de citer en premier lieu la mise en réserve de l'île de Monte Cristo, puis la création du Parc national de la Calabre.

Signalons en outre la collaboration active des différentes administrations postales nationales, qui ont presque toutes procédé à des émissions de timbres spéciaux.

Ce tour d'horizon ne serait pas complet si je ne mentionnais pas les activités entreprises, dans le cadre de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature dans divers pays d'Europe de l'Est. J'aimerais tout particulièrement citer la Roumanie et la Bulgarie.



3. CONSÉQUENCES DE L'AEN SUR LE PLAN NATIONAL

Précisons pour commencer qu'il serait faux de prétendre que l'AEN a été l'unique facteur de cette prise de conscience en Europe. Les atteintes chroniques ou accidentelles observées ces dernières années, et tout spécialement en 1970, ont constitué un autre facteur décisif. Que l'on pense au Torrey-Canyon, aux pollutions accidentelles de plus en plus nombreuses de nos rivières, à l'augmentation croissante de la pollution de l'air par les véhicules, etc. Toutefois, je pense que l'AEN a en quelque sorte joué le rôle de catalyseur, constituant par là-même un élément décisif de l'évolution positive qui s'annonce enfin sur le plan de la conscience collective.

Cette prise de conscience est heureusement accompagnée de mesures concrètes de plus en plus nombreuses. Parmi les plus importantes, il convient de citer la création, à l'échelle des Etats, de Ministères de l'environnement (recommandation essentielle et primordiale de la déclaration de février 1970). Le Royaume-Uni a, le premier, donné l'exemple, en automne 1970, et fut suivi par la France en janvier 1971. Plus récemment, les Pays-Bas ont créé un Ministère de la Santé et de l'Hygiène du Milieu. Dans les pays à structure fédérative, on assiste à des modifications administratives du même ordre. C'est ainsi que la Bavière a créé un nouveau ministère pour les questions du développement et de l'environnement et le land de Hesse a converti son ministère de l'agriculture et des forêts en ministère de l'agriculture et de l'environnement.

Les congressistes de février 1970 attachaient également une haute importance au droit des Européens à un environnement non pollué. Or, si ce droit n'a pas encore pu être établi à l'échelle du continent, il convient de mentionner qu'au moins dans un pays, la Suisse, on a pris en considération cette préoccupation. En effet, le 6 juin 1971, le peuple helvétique acceptait, à une très forte majorité, la modification de la Constitution fédérale, introduisant un article 24 septies qui donne à la Confédération l'obligation de « légiférer sur la protection de l'homme et de son milieu naturel contre les atteintes nuisibles ou incommodes qui leur sont portées... » Cet exemple est très significatif, et il est à espérer que d'autres Etats vont suivre la voie ouverte par la Suisse. C'est seulement lorsque ce cas sera quelque peu généralisé que l'on pourra par exemple envisager un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'Homme.

La législation étant à la base de la lutte contre les diverses nuisances, il n'est guère étonnant que dans presque tous les pays européens, l'Etat renforce ses possibilités de contrôle et d'intervention en promulguant de nouvelles lois, en publiant des décrets et des arrêtés d'exécution, etc. Ces initiatives s'échelonnent entre l'établissement de lois-cadres sur la protection de la Nature et l'interdiction de la fabrication et de l'utilisation du DDT, en passant par la protection des eaux, la lutte contre le bruit, l'élimination des déchets, etc, et la création de réserves naturelles.

Nous demeurons toujours dans l'optique de la Conférence de février en mentionnant les efforts de plus en plus nombreux entrepris pour l'aménagement de zones de loisirs et la création de nouvelles réserves naturelles. Avec la désertion progressive des campagnes, la nécessité d'une révision de la politique d'utilisation de l'espace rural se fait de plus en plus évidente. Aussi est-il intéressant de suivre l'évolution qui est en cours dans certains pays. En France, par exemple, la mise en place des parcs naturels devrait aboutir à résoudre simultanément certains aspects du problème des loisirs, de l'exode rural et de la conservation de la nature. En effet, par une politique où toutes les composantes sont savamment dosées, on tente de concilier :

- le maintien de milieux naturels caractéristiques, c'est-à-dire interdiction de certaines constructions immobilières ou de génie civil ;

- avec la mise en valeur (économique, c'est-à-dire essentiellement touristique) de ces mêmes secteurs, permettant ainsi aux populations autochtones de demeurer sur leurs terres, quitte à se « recycler » !

Ces nouvelles politiques d'aménagement nécessitent évidemment des investissements importants. Certaines autorités consentent maintenant des « sacrifices » financiers, c'est-à-dire des placements à long terme, dans des proportions sans cesse croissantes. C'est ainsi qu'en République fédérale allemande, les subsides octroyés à l'expansion et au développement des parcs nationaux ont été



portés de 900 000 DM en 1970 à 1 400 000 DM en 1971 : le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie consacra, dans le cadre de son « plan 1975 », 100 millions de DM à l'aménagement d'une vingtaine de centres d'accueil et de loisirs.

Signalons enfin, « last but not least », la grande évolution qui s'est amorcée dans les milieux politiques, économiques, industriels. Ce fait est capital, car on s'aperçoit de plus en plus que les solutions aux problèmes de l'environnement ne doivent pas être cherchées uniquement chez les écologistes ou les techniciens, mais de plus en plus au niveau politique.

Si l'on appliquait déjà tous les remèdes que l'on connaît pour lutter contre la pollution de l'air, de l'eau et des pesticides, l'acuité des problèmes posés par ces nuisances diminuerait considérablement. Mais cela coûterait très cher, aux yeux des responsables *trop* cher, du moins actuellement, car il faudrait augmenter les impôts ou/et accepter une élévation du coût de la vie. Par ailleurs, cela impliquerait aussi un changement dans les préoccupations des autorités politiques : à une politique générale trop souvent à court terme, tout spécialement en période préélectorale, il faudrait subs-

tituer une politique résolument à long terme.

Mais la lutte anti-pollution nécessite la création et le développement d'industries nouvelles. Il y a donc là un secteur se prêtant à des investissements et à la création d'emplois. Certains problèmes risquent donc de trouver une solution à court terme, puisque l'un des premiers objectifs des gouvernements demeure l'expansion économique, ou du moins l'absence de récession.

4. LE CONSEIL DE L'EUROPE APRÈS L'AEN

Vu l'actualité, hélas grandissante, de ces problèmes, il n'est guère étonnant de constater que toutes les organisations intergouvernementales, européennes ou mondiales, les intègrent toujours davantage dans leur programme de travail et soient souvent dotées, par les gouvernements adhérents, dans certains cas, de moyens d'action relativement importants. La Commission économique pour l'Europe tire présentement les enseignements de son symposium de Prague (juin 1971) ; l'O.C.D.E. dispose depuis près d'un an d'un Comité de l'Environne-

ment ; les Communautés de Bruxelles manifestent, elles aussi, leur volonté de résoudre certains aspects de ces questions, de même que l'OTAN.

Quant à l'ONU et ses agences, OMS, FAO, etc., elle s'efforce, elle aussi, d'assumer ses responsabilités. Ces dernières sont particulièrement lourdes, vu que les problèmes de l'environnement doivent être résolus à l'échelle de la Biosphère. Aussi espère-t-on vivement que la Conférence de Stockholm (juin 1972) connaisse un grand succès et permette de progresser rapidement vers des mesures concrètes et positives.

Le Conseil de l'Europe poursuit, quant à lui, et en les intensifiant, ses diverses activités. Parmi ces dernières, j'aimerais insister sur trois points :

a) Convention sur la protection des eaux douces internationales contre la pollution.

Un Comité ad hoc, créé par le Comité des Ministres en automne 1970, travaille d'arrache-pied pour essayer d'enrayer, par un instrument juridique efficace, la pollution croissante des cours d'eau internationaux. Le projet revêt évidemment une importance vitale pour les pays riverains du Rhin. Malheureusement, la fixation de normes concernant la qualité de l'eau a immédiatement des répercussions économiques et politiques considérables, si l'on admet la notion de responsabilité. Or, ce principe de responsabilité doit être envisagé si on veut aboutir à une convention ayant quelque efficacité. C'est dire que les intérêts nationaux en jeu sont considérables.

L'issue de cette tentative, la première de cette portée sur le plan international, revêt en tous les cas la valeur d'un test ; car elle révélera,

— soit la naissance d'une véritable coopération internationale (avec sacrifices financiers *reciproques*),

— soit l'incapacité des gouvernements à surmonter leurs intérêts purement nationaux.

b) Conférence ministérielle.

L'une des recommandations essentielles de la Déclaration de février 1970 priait le Conseil de l'Europe de réunir, dans les meilleurs délais, une Conférence ministérielle européenne consacrée aux problèmes de l'environnement. Elle se déroulera fin 1972, début 1973, à Vienne, sur invitation du Gouvernement Autrichien. Son ordre du jour n'est pas encore arrêté, mais il comprendra vraisemblablement, parmi les thèmes essentiels, la Confrontation des politiques nationales de l'environnement et l'examen des tâches prioritaires de coopération européenne dans ce domaine.

Tant la préparation que les conclusions de cet important événement doivent donner une impulsion nouvelle à la lutte pour la sauvegarde de la qualité et l'aménagement rationnel de l'environnement naturel.

c) Centre européen d'information pour la Conservation de la Nature.

Ce Centre, qui fonctionne à Strasbourg depuis quatre ans, connaît un rayonnement de plus en plus important.

Ses fonctions sont multiples. Il produit deux publications périodiques : l'une trimestrielle, illustrée : « Naturope » (version anglaise : *Nature in Focus*), l'autre mensuelle : « Faits Nouveaux », publiée en 7 langues, et relatant les derniers événements intervenus dans le domaine de l'environnement. Ces deux publications sont distribuées gratuitement par un réseau d'Agences nationales. Ces Agences communiquent en outre au Centre les informations concernant leur pays, lui envoient du matériel documentaire ; et reçoivent, à leur tour, des informations et des documents des autres pays par l'intermédiaire de Strasbourg. Signalons, pour être complet, que le Centre a également vu naître un service de question-réponse.

5. CONCLUSIONS

Si j'ai extrait des activités du Conseil de l'Europe ces trois points, c'est parce qu'ils illustrent de manière significative les plans principaux sur lesquels va se jouer le sort de l'environnement :

législatif (et technique),
politique,
information.

L'importance de pouvoir disposer d'une législation efficace, tant pour sévir contre les pollueurs que pour maîtriser l'occupation désordonnée du sol, se précise de jour en jour. Il en va de même pour la recherche scientifique et technique, qui doit fournir des solutions antipollution toujours plus efficaces et meilleur marché.

Quant à la responsabilité des autorités politiques, elle devient si évidente, qu'un parti politique de l'environnement vient de se créer en Norvège et qu'un autre est en voie de formation aux Pays-Bas. Par ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion de mentionner à quel point, pour la majorité des problèmes, la décision est à prendre au niveau politique, et non plus scientifique.

Les fonctions et répercussions possibles d'une bonne information n'ont certainement pas encore acquis tous leurs titres de créance auprès des milieux responsables. Pourtant, je suis profondément convaincu que l'importance de l'opinion publique, loin de plafonner, va continuer à augmenter et déterminer toujours davantage les grandes options politiques de demain. A l'heure où l'influence des partis politiques régresse et où celle des syndicats, et des groupements professionnels s'affirme, la plus grande attention doit être donnée à l'information et l'éducation de l'opinion publique. *Mainte décision politique est directement fonction de l'appui qu'elle risque de rencontrer dans les divers milieux de la société.*

C'est conscient de tous ces aspects du problème, que le Conseil de l'Europe poursuit résolument son effort, entre autres dans ce dernier domaine.

